



Summer Game = Jeu de l'été

Les informations vous concernant sont destinées à Aéroports de Paris afin de vous fournir les services Aéroports de Paris et, sous réserve de vos choix, de vous informer des offres privilèges d'Aéroports de Paris. Conformément à la loi en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et un droit à la portabilité relativement à l'ensemble des données vous concernant. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données via cette adresse mail informatique.libertés@adp.fr ou par courrier à l'adresse suivante : délégué à la protection des données - Bât 300 - CS 90055 - 94396 Orly Aéroport Cedex.

(1) 4 billets d'avion A/R sous forme de bons d'achat à usage unique d'une valeur unitaire maximale de 400€ à remporter par deux gagnants, soit 2 bons d'achat à remporter par gagnant représentant un gain maximal de 800€
Au départ de Paris

Valable pour la réservation de billets d'avion avant le 31/08/2021 sur le site

<https://parisaeroport-vol.misterfly.com/>

Le bon expirera à l'issue de la période de validité (fin le 31/08/2021) et ne pourra pas être remplacé, échangé ou remboursé.

(2) 3 Pass My Conciergerie pour 2 personnes chacun. La prestation comprend un accueil personnalisé, au départ ou à l'arrivée de Paris-Charles de Gaulle ou Paris-Orly avec transfert en voiture de prestige avec chauffeur.

Important : le domicile doit se situer nécessairement dans Paris ou la petite couronne.

La valeur de la prestation comprenant l'accueil plus le transfert est de 310€.

Détail complet de la prestation :

- Accueil au Départ

Accueil dès votre arrivée à l'aéroport par votre concierge mobile pour une assistance personnalisée :

- Portage des bagages (jusqu'à 2 bagages)
- Assistance à la détaxe
- Aide à l'enregistrement
- Passage facilité à tous les points de contrôle
 - Escorte jusqu'au salon (si autorisé)
- Accompagnement jusqu'à la porte de l'avion
 - Assistance Arrivée

Votre Concierge vous accueille en passerelle avec un panneau nominatif et il organise :

- Portage des bagages cabine
- Passage facilité au contrôle des passeports
- Récupération et portage des bagages
 - Escorte jusqu'à votre transport
- Transferts en voiture de prestige de ou vers Paris :
 - Chauffeur en place 15 minutes avant l'heure convenue
 - Prise en charge de vos bagages à votre porte

(3) Votre bon d'achat vous sera attribué sous la forme de points fidélité directement sur votre compte client dans les 30 jours suivant le tirage au sort, à savoir 5 000 points pour un bon d'achat de 50€.

(4) Vous recevrez le code pour bénéficier de votre dotation par email dans les 30 jours suivant le tirage au sort.
Album à couverture rigide de 26 pages, format paysage 27x21cm (valeur de 33€ et 4,90€ de frais de port inclus)
La date de validité est jusqu'au 30/12/2020.

(5) Offre valable jusqu'au 31/12/2020 pour une Cheerz box rétro de 30 photos, frais de port inclus pour une livraison standard en France.

RÈGLEMENT DU JEU
AÉROPORT DE PARIS – [SUMMER GAME*]

***JEU DE L'ÉTÉ**

Sommaire

ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE	4
ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
2.1 Conditions d'inscription au Jeu	4
2.2 Données des participants	5
2.3 Validité de la participation	5
ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU	6
3.1 Mécanique du Jeu	6
ARTICLE 4. DOTATIONS	6
ARTICLE 5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS	7
ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ	8
ARTICLE 7. DÉPÔT DU RÈGLEMENT	9

* *
*

ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

Aéroport de Paris, ci-après « l'Organisateur », société anonyme au capital de 296.881.806 euros, dont le siège social est situé 1 rue de France 93290, Tremblay-en-France, et immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 552 016 628, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat à partir du 5 août 2020 à 11h00 au 30 septembre 2020 à 23h59 (ci-après le « Jeu »).

Le présent règlement est accessible sur le site adp-summergame2020.com (ci-après le « Site »). Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le Jeu.

2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu, de l'huissier dépositaire du règlement du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans, disposer de la capacité juridique et résider dans un pays francophone.

Le Jeu est ouvert aux membres du programme de fidélité de l'Organisateur, My Paris Aéroport, ainsi qu'aux non-membres, néanmoins afin de pouvoir bénéficier de certaines dotations les gagnants devront être membres.

Lors de l'inscription au Jeu, les non-membres seront invités à s'inscrire également au programme de fidélité de l'Organisateur en cochant une case prévue à cet effet s'ils le souhaitent. Si un participant choisit d'adhérer au programme de fidélité, il se verra attribuer un identifiant de fidélité et créer un compte de fidélité My Paris Aéroport à l'issue du Jeu, soit d'ici le 5 Octobre 2020.

Toute personne souhaitant participer au Jeu ne peut participer qu'une fois.

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit indiquer à l'Organisateur sa civilité, son nom, son prénom, son adresse e-mail valide, son code postal, sa date de naissance, son numéro de téléphone portable et si elle souhaite ou non rester informée par SMS sur son programme de fidélité, ainsi que sur l'actualité et les bons plans de Paris Aéroport.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un lot pour les personnes désignées gagnantes.

2.2 Données des participants

Les informations communiquées par le participant dans le cadre du Jeu sont strictement confidentielles et à l'usage d'Aéroport de Paris en sa qualité de responsable de traitement et pourront être transmises à ses prestataires techniques, afin de lui fournir les services d'Aéroport de Paris, et l'informer des offres privilégiées de la marque. A cette fin, elles seront conservées pendant une durée de 3 ans après la date de dernière activité dudit participant.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et du Règlement Européen Général sur la Protection des Données (dit « RGPD ») du 27 avril 2016 n°2016/679, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition des données les concernant auprès de l'Organisateur de ce jeu et pendant la durée du jeu auprès de :

informatique.libertes@adp.fr

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par l'Organisateur afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Les Participants peuvent obtenir une communication, sous une forme accessible, des données les concernant. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive.

Les Participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel les concernant avant la fin du Jeu renonceront à leur participation au Jeu.

2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et l'Organisateur remettra en jeu la dotation afin de désigner un nouveau gagnant, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte du programme de fidélité My Paris Aéroport ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de fidélité My Paris Aéroport est valable pour une même personne possédant les mêmes nom, prénom, domicile et adresse email.

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

Mécanique du Jeu

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le participant doit :

- Se rendre sur le Site ;
- S'inscrire en remplissant le formulaire de participation tel que défini à l'article 2 du règlement et cliquer sur « Je tente ma chance » pour valider son inscription ;

ARTICLE 4. DOTATIONS

Le Jeu est composé des dotations suivantes à remporter par tirage au sort :

4 (quatre) billets d'avion A/R sous forme de bons d'achat* à usage unique d'une valeur unitaire maximale de 400€ (quatre-cent) TTC à remporter par deux gagnants, soit 2 (deux) bons d'achat à remporter par gagnant représentant un gain maximal de 800€ (huit-cent) TTC, valables pour la réservation de billets d'avion avant le 31/08/2021 à utiliser sur le site <https://www.misterfly.com> ;

3 (trois) Pass My Conciergerie** pour 2 (deux) personnes chacun d'une valeur maximale unitaire de 310€ (trois-cent dix) TTC ;

5 (cinq) lots de 5 000 points fidélité My Paris Aéroport d'une valeur unitaire maximale équivalente à 50€ (cinquante) TTC de bons d'achat à utiliser dans les enseignes partenaires des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly ;

10 codes numériques permettant de créer 10 (dix) albums photo à couverture rigide format carré de la marque Cheerz d'une valeur maximale unitaire de 33€ (trente-trois) TTC à utiliser avant le 30/12/2020 sur le site <https://www.cheerz.com> ou l'application Cheerz.

20 codes numériques permettant d'accéder à 20 (vingt) Cheerz box retro d'une valeur unitaire maximale de 15€ TTC à utiliser avant le 31/12/2020 sur le site <https://www.cheerz.com> ou l'application Cheerz.

Les dotations citées ci-dessus seront envoyées / créditées dans les 30 jours suivant le tirage au sort.

Les Conditions d'Utilisation du programme de fidélité My Paris Aéroport sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.parisaeroport.fr/passagers/dashboard/c-p-u-programme-de-fidelite>.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

**Le bon expirera à l'issue de la période de validité (fin le 31/08/2021) et ne pourra pas être remplacé, échangé ou remboursé.*

***La prestation comprend un accueil personnalisé, au départ ou à l'arrivée de Paris-Charles de Gaulle ou Paris-Orly avec transfert en voiture de prestige avec chauffeur. Important : le domicile doit se situer nécessairement dans Paris ou la petite couronne. La valeur de la prestation comprenant l'accueil plus le transfert est de 310€.*

Détail complet de la prestation :

- *Accueil au Départ*

Accueil dès votre arrivée à l'aéroport par votre concierge mobile pour une assistance personnalisée :

- *Portage des bagages (jusqu'à 2 bagages)*
- *Assistance à la détaxe*
- *Aide à l'enregistrement*
- *Passage facilité à tous les points de contrôle*
- *Escorte jusqu'au salon (si autorisé)*
- *Accompagnement jusqu'à la porte de l'avion*

- *Assistance Arrivée*

Votre Concierge vous accueille en passerelle avec un panneau nominatif et il organise :

- *Portage des bagages cabine*
- *Passage facilité au contrôle des passeports*
- *Récupération et portage des bagages*
- *Escorte jusqu'à votre transport*
- *Transferts en voiture de prestige de ou vers Paris :*
- *Chauffeur en place 15 minutes avant l'heure convenue*
- *Prise en charge de vos bagages à votre porte*

ARTICLE 5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire le 1^{er} octobre 2020.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant, et seront contactés par l'Organisateur par courrier électronique.

Si un participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Les nom et prénom des gagnants pourront être obtenus en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 6 ci-dessous, dans le mois suivant le tirage.

L'Organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que le lot remporté par les gagnants, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de son lot.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur.

L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ou ses prestataires se réserve le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant.

ARTICLE 7. DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement du Jeu est déposé chez Maître Jean-Louis Hauguel Huissier de Justice, 42 rue de la Buffa, 06000 Nice, France. Le règlement est accessible à partir du Site durant toute la période du Jeu.

Il est également disponible, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, à l'adresse suivante :

Numberly
Jeu ADP – [Summer Game]
28 rue de Châteaudun
75009 Paris

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.